

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:

Fonds de prévoyance de "Victor Pilloud" en fa-
veur du personnel de la société Monte-Pente de
Corbetta S.A., en liquidation, Châtel-St-Denis
2.

Décision de dissolution par:

Service de surveillance du
Canton de Fribourg
3.

Date de la décision:

05.02.2009
4.

Echéance de préavis des créances:

18.05.2009
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

Fonds de prévoyance de "Victor Pilloud" en fa-
veur du per-
sonnel de la sté Monte-Pente de Corbetta S.A., en liquida-
tion
p.a. Monte-Pente de Corbetta SA, Case postale 141,
1618 Châtel-St-Denis
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Les liquidateurs rendent les créanciers atten-
tifs au fait qu'ils entendent utiliser la procédure anticipée
(art. 745, al. 3 CO).

Fonds de prévoyance de "Victor Pilloud" en faveur du per-
sonnel de la société Monte-Pente de Corbetta SA, en liquida-
tion
1618 Châtel-St-Denis

(00365981)